

une larme, mais une larme d'affection. Adieu ! terre des braves et des héros ! Je ne t'ai pas déshonorée. J'ai été fidèle à la devise d'un Français : "La mort plutôt que le déshonneur !" J'ai pris les armes en faveur de l'opprimé contre l'oppresser. J'ai été vaincu et je suis tombé entre les mains de cruels ennemis ; ils pourront m'enlever la vie, mais jamais ce qu'il y a dans mon âme. Je meurs dévoué comme toujours à la cause sacrée de la liberté, la conscience tranquille, convaincu d'avoir fait mon devoir en combattant pour la liberté canadienne."

Puis après une tirade enflammée contre l'Angleterre et un appel à la vengeance, il redevenait plus calme, parla de sa mère avec tendresse et termina dans les termes qui suivent :

" Mon Dieu ! donnez à ma mère infortunée le courage dont elle aura besoin pour apprendre la nouvelle de la triste mort de son fils. Mes amis, vous lui écrivez n'est-ce pas ? Vous lui direz combien j'ai été résigné à mon sort ; vous lui direz que je suis mort en Français. Mais il est temps de finir ; j'ai déjà trop parlé, vu les circonstances dans lesquelles nous sommes placés. Avant de terminer, laissez-moi vous dire que la liberté de votre pays ne peut être payée trop cher et que je lui sacrifie ma vie sans regret."

Se tournant vers ceux qui devaient périr avec lui sur l'échafaud, il ajouta :

" O mes amis ! braves compagnons d'infortune, demain sera un jour de chagrin non pas pour nous, mais pour nos amis. Prenons courage en songeant que nos noms seront gravés en lettres d'or sur l'autel de la liberté. O Canada ! puisse au moins notre mort te délivrer de l'esclavage ! C'est le vœu de celui qui demain va mourir pour toi. Un jour viendra où tes fils se souviendront dans leurs jours de fête que Charles Hindelang, un étranger, mourut martyr pour eux et victime de la vengeance anglaise."

Lorsqu'Hindelang cessa de parler, tous ceux qui étaient présent pleuraient, sanglotaient. Des officiers anglais et des journalistes qui avaient voulu assister par curiosité à ce banquet mortuaire, ne purent contenir leur émotion.

Il fallut se séparer, la nuit approchait, et le lendemain, le terrible lendemain, n'était pas loin.

Il arriva, ce jour néfaste, que le soleil n'aurait pas du éclairer. Hindelang était occupé à écrire une copie du discours qu'il voulait prononcer sur l'échafaud, quand on entra dans sa cellule vers huit heures du matin pour lui demander s'il était prêt.

" Oui, répondit-il, je suis prêt, accomplissez votre œuvre infâme."

Il était agité, nerveux. Il le fut encore davantage quand le bourreau lui lia les mains. Lorsqu'il sortit de sa cellule, il aperçut le noble, le généreux, l'héroïque de Lorimier qui lui cria :

" Courage, mon ami, ce sera bientôt fini."

Hindelang, reprenant son sang-froid, répondit :

" La mort n'est rien pour un Français."

Les prisonniers étaient accourus dire adieu à leurs malheureux amis. Quel spectacle déchirant ! On arracha les condamnés aux embrassements, aux étreintes désespérées de leurs compagnons, et on leur donna ordre de se diriger vers l'échafaud. De Lorimier marchait en tête, suivi de Hindelang, Nicholas, Narbonne et Daumais.

Une foule considérable se pressait autour des murs de la prison pour assister au lugubre spectacle. Il y avait dans cette foule des hommes qui pleuraient ; d'autres — les scélérats ! riaient ; leur vengeance était assouvie.

Rendu sur l'échafaud, Hindelang adressa à la multitude les paroles suivantes :

" Sur cet échafaud élevé par des mains anglaises, je déclare que je meurs avec la conviction d'avoir rempli mon devoir. La sentence qui m'a condamné est injuste, mais je parle comme volontiers à ceux qui l'ont rendue. La cause pour laquelle je meurs est noble et grande ; j'en suis fier

et ne crains pas de mourir. Le sang versé pour elle sera racheté par du sang. Puisse les coupables en porter la responsabilité ! Canadiens, en vous disant adieu, je vous lègue la devise de la France : "Vive la liberté."

Ces dernières paroles, prononcées d'une voix forte, agitèrent profondément la foule.

Un instant après, tout était fini.

L'infortuné jeune homme avait par son testament donné son corps à son ami le Dr Vallée, à la condition que son cœur serait envoyé à sa mère, mais les autorités s'opposèrent à la réalisation de ce vœu, et les restes mortels d'Hindelang furent livrés à LeBlanc de Marconnay, qui les fit inhumer dans le cimetière protestant du faubourg Québec, de Montréal.

Le vœu qu'Hindelang formait avant de mourir a été exaucé. Son nom est inscrit sur nos monuments, dans les pages les plus glorieuses de notre histoire, il est gravé dans la mémoire et le cœur du peuple. Toujours on se souviendra de ce généreux enfant de la vieille France, mort si jeune pour la liberté de notre pays, toujours le cri sublime qu'il nous a jeté du haut de l'échafaud retentira à nos oreilles et se répercutera de génération en génération.

L.-O. DAVID.

### LE TITRE " D'ESQUIRE "

La *Patrie* trouve ridicule l'appellation d'*esquire* ou d'*écuyer*, appliquée à des noms français. Elle aurait raison si nous étions en France, ou encore si elle se bornait à dénoncer l'usage que l'on fait de cette qualification ici et la façon dont on la prodigue.

Il est certain qu'on ne saurait dire, de nos jours, en France, A. Thiers, écuyer, Victor Hugo, écuyer — ce sont les noms cités par la *Patrie*. Mais on pourrait fort bien, à Paris même, accoler ce mot à un nom canadien-français. La raison en est bien simple ; c'est qu'il s'agit d'une désignation qui ne s'applique plus qu'aux seuls sujets britanniques.

Quant au mot même, il constitue, pour tous sujets anglais, une appellation honorable, et qui est plus, un titre sérieux de distinction, reconnu par l'étiquette. Ce titre se confère en certains cas, mais il est le plus souvent attaché à la position ou à la naissance. Il donne droit à des privilèges et à la préséance.

L'étiquette de Windsor, qui est réglée par des statuts, distingue plusieurs classes d'esquires, qui prennent rang, suivant leur importance, après les fils aînés de baronets. La première catégorie comprend les fils puînés de lords qui ne sont pas lords eux-mêmes, et leurs descendants par ordre de primogéniture. Ainsi, les frères puînés du marquis de Lorne sont que de simples esquires, et parmi leurs enfants les aînés seuls hériteront de ce titre. Les étrangers nobles forment la deuxième catégorie, et viennent dans cet ordre aux cérémonies de la cour. La troisième classe est composée des fils puînés de baronets et des fils aînés de chevalier. Après eux viennent les esquires à qui ce titre a été spécialement conféré par le souverain, puis les écuyers de l'ordre du Bain ainsi que leurs fils aînés, les avocats du Royaume-Uni, les juges de paix et les maires pendant leur terme d'office ou la durée de leur commission, certains officiers du palais lorsqu'ils ne sont pas déjà titrés, les personnes qualifiées d'esquires par Sa Majesté dans des commissions qu'elles tiennent du gouvernement, telles que les shérifs, les capitaines dans l'armée, etc., et enfin les avocats coloniaux, lorsque ce titre comprend à la fois celui de procureur et celui d'avocat (comme au Canada.)

On voit par cette énumération que les gens qui prennent ou se font donner le titre d'écuyer, sans y avoir droit sont nombreuses dans ce pays. Mais ce n'est pas une raison de vouloir enlever toute valeur au mot lui-même.

Pour ce qui est des noms français du Canada, il est tout aussi correct de leur appliquer le titre d'écuyer, lorsqu'il y a

lieu, que celui de *sir* ou de *chevalier*. Il n'est pas plus ridicule pour un avocat franco-canadien de s'appeler écuyer, puisqu'il a droit à cette qualification, que pour nos baronets et chevaliers de porter leurs titres. Et s'il se trouvait en Angleterre, cet avocat prendrait place, dans l'occasion, parmi les personnes qualifiées, au rang des esquires, et avant les personnes que l'étiquette officielle est censée ignorer ; de même que nos baronets et chevaliers, comme sir John Macdonald, sir A. T. Galt, l'honorable M. Langevin, C. B., passent à leur rang, lorsqu'ils vont à la cour ; — ce dernier, comme compagnon du Bain, ayant le pas sur les fils aînés de baronets et avant les dignitaires du même degré dans les ordres de chevalerie moins élevés.

On a beau dire et faire, on ne peut empêcher que l'étiquette soit l'étiquette, que les titres soient les titres et qu'on en tienne compte.

La *Patrie* croit que le mot écuyer n'est pas français ; elle prétend qu'il est traduit de l'anglais. Notre confrère fait erreur. C'est le mot esquire qui est une traduction. Esquire vient du français. C'est un dérivé d'*escuyer*. Ce nom s'écrivait ainsi autrefois, lorsque les Normands l'introduisirent en Angleterre. Il était usité en France, où les jeunes gens de la haute noblesse le portaient avant d'être chevaliers, pendant l'intervalle compris entre leur sortie de la condition de page et leur entrée dans l'ordre de la chevalerie. Les plus grands seigneurs et des princes du sang mêmes furent qualifiés d'écuyers, dans leur jeune âge. C'étaient les écuyers du premier degré, et l'on peut voir que la tradition s'est assez bien conservée en Angleterre, puisque la première catégorie d'esquires reconnue par les statuts se compose encore des jeunes fils de lords. Le titre était aussi donné aux simples gentilshommes, et il fut accordé dans la suite aux anoblis. Mais toujours il constituait un privilège. " Il était défendu, dit l'Académie, de prendre la dignité d'écuyer si l'on n'était pas noble."

Le nom, tout comme le titre, est ainsi bien français. Les Anglais ont adopté l'un et l'autre ; c'est un des nombreux emprunts faits par eux à la langue et aux coutumes de la France.

D'après Larousse, le grade noble d'écuyer, en France, représentait " le degré inférieur de l'ordre de la chevalerie." Selon le dictionnaire moderne de Johnson, *l'esquireship*, en Angleterre, " est un titre d'honneur qui vient immédiatement après celui de chevalier."

Au reste, ce titre est prodigué tout autant là-bas qu'ici, et nous ne faisons que suivre l'exemple donné par nos co-sujets du Royaume-Uni. On se donne journalièrement de l'esquire sans avoir droit à cette qualité en Angleterre, et la *Patrie* eût été plus juste si elle eût généralisé sa critique au lieu de l'adresser aux seuls Canadiens. " Il n'est pas un mot dont on abuse autant, dit un des auteurs cités par Johnson, que celui d'esquire. Qu'on recherche toutes les adresses du royaume, hors la noblesse, et il est à parier que la plupart du temps on trouvera accolées à chaque nom trois lettres usurpées... Deux simples commis, que j'ai moi-même à mon emploi, ne font aucun cas, les malotrus, de se qualifier réciproque, ent d'esquires lorsqu'ils s'écrivent. Bref, nous sommes devenus, dans ce siècle démocratique, un peuple de nobles à armoiries (populus armigerorum) une nation d'écuyers."

Appliquons ces remarques à notre pays, si vous le voulez ; elles lui conviennent. Mais n'allons pas plus loin, et ne dépassons pas les bornes en contestant le cachet français du mot écuyer et en prétendant qu'il est ridicule de l'accoler à des noms français.

A. GÉLINAS.

Les Russes, au printemps, opéreront contre les Turcomans de Bokhaa, et de la mer Caspienne.

Le Czar va prolonger le service militaire de trois à quatre ans, comme il en avait déjà eu l'intention.

### ÇA ET LÀ

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un feuilleton que nos lecteurs vont trouver intéressant.

\* \*

Le *Canada*, parlant de ceux qui ont le droit de réclamer la paternité de la Confédération, fait valoir les titres de M. J.-C. Taché. Nous serions curieux de savoir si M. Taché et les Canadiens-français qui ont contribué à l'établissement de la Confédération, sont contents de leur œuvre et de ses résultats au point de vue des intérêts nationaux et matériels de la province de Québec.

\* \*

Nous avons assisté, jeudi dernier, à une séance intéressante donnée par la Société Littéraire de l'Université. On y discutait la question suivante : Une Chambre haute est-elle nécessaire dans notre parlement ? MM. Purcell et Atwater ont démontré la nécessité d'une Chambre haute, et MM. Mignault et MacLean ont soutenu la négative. La discussion a été fort goûtée par l'auditoire. M. Purcell, qui parle bien, a trop montré ses opinions politiques. On a admiré le langage élégant et littéraire de M. Mignault. M. MacLean a montré beaucoup d'originalité et d'esprit. M. Atwater a parlé avec habileté la cause de la Chambre haute.

L'auditoire ayant été appelé, suivant l'habitude, à voter sur la question par la levée des mains le président, M. Hutchison, déclara que l'assemblée était également partagée.

Nous avons cru remarquer que les dames étaient fières du droit que leur donne la société de voter comme les hommes.

\* \*

Les journaux français ont publié la semaine dernière une intéressante biographie de M. Faucher de Saint-Maurice, qui vient de mourir à Québec. M. Faucher était issu d'une des plus anciennes et des plus honorables familles françaises du pays. Admis au barreau en 1842, il forma une société avec M. Tessier, qui est aujourd'hui juge, et exerça pendant plusieurs années avec succès sa profession légale. Les arguties de la loi ayant fini par l'ennuier, il abandonna le droit pour se livrer à l'exploitation de ses terres et de ses forêts. Il était alors seigneur des fiefs de Vitry, de Mont-à-Peine et de Vincennes, et fut nommé plusieurs fois maire de Baugmont et préfet du comté de Bellechasse. En 1851, il brigua les suffrages du comté de Bellechasse, et M. Chabot, son adversaire, qui venait d'être nommé ministre des travaux publics, ne l'emporta que par une faible majorité. Dans son adresse aux électeurs, il se prononçait en faveur de la construction d'un chemin de fer de Québec à Halifax et de la création d'un ministère de l'agriculture — deux idées qui ont depuis été réalisées. Il promettait aussi de travailler à faire disparaître les abus de la tenue seigneuriale. Ils étaient rares les seigneurs qui tenaient un pareil langage. Des malheurs l'ayant ruiné et forcé d'accepter la situation de grand comtable de Québec, il remplit cette charge à la satisfaction de la magistrature et du public. C'était un homme instruit, intelligent, dont la société était très agréable.

Il laisse quatre fils, dont l'un est notre écrivain distingué, M. Narcisse Faucher de Saint-Maurice.

L.-O. D.

### GUÉRISON DE LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré des affaires, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la Recette d'un simple Remède Végétal pour la guérison infaillible et permanente de la Consommation, Bronchite, Catarrhe, Asthme, et pour toutes les maladies nerveuses ; après en avoir éprouvé ses merveilleux pouvoirs curatifs dans des milliers de cas, il a considéré de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai à tous ceux qui le désireront cette Recette exempte de frais, en Français, Allemand ou Anglais, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage. Envoyez par la Poste une Etampe, nommant ce papier.

W. W. SHEAR,

149 Power's Block, Rochester, N.-Y.